

Le transport en autocar au départ de votre Établissement reste l'option le plus économique pour votre séjour en Angleterre, Écosse ou Irlande.

Pour les Collèges et Lycées situés dans le sud de la France les trajets sont tout de même longs et pour gagner sur le temps des visites souvent les trajets aller et retour s'effectuent de nuit.

En 2007, une harmonisation a eu lieu au niveau européenne sur la réglementation du transport des passagers. Il est important avant de construire votre projet de comprendre et prendre en compte cette réglementation.

Pour les séjours en Europe de 6 jours ou plus: Il faut prévoir un jour de repos pour le conducteur. Ainsi, faut-il une journée sans utiliser l'autocar et si le programme nécessite un transport en autocar tous les jours un affrètement d'autocar local reste la seule solution.

Le temps de repos journalier du conducteur: Le temps de repos journalier pour un conducteur est passé de 8 heures à 9 heures. Ceci implique pour un chauffeur qui a conduit jusqu'à Londres par exemple, qu'il doit se reposer pendant 9 heures avant de reprendre la conduite.

Ceci veut dire que votre premier jour sur place s'effectuera sans transport. La même chose s'applique pour un chauffeur qui va conduire toute la nuit au retour—le programme du dernier jour doit prévoir également ce temps de repos pour le chauffeur.

Cette réglementation sociale est nécessaire pour améliorer la sécurité routière et pour favoriser l'amélioration des conditions de travail et de vie des conducteurs routiers.

BONNE ROUTE AVEC HOCHELAGA !!!

